



## **CASNAV : entre fermeture et insalubrité c'est des enfants que le rectorat déscolarise !**

Le RESF Guyane dénonce la fermeture des locaux du CASNAV à la fin du mois d'août et l'absence de locaux adaptés pour ce service à cette rentrée 2016. Quoiqu'il arrive, le rectorat de la Guyane doit être en mesure de proposer un service d'inscription décent autant pour les personnels concernés que pour les enfants à scolariser. C'est une mission fondamentale et tout délai dans sa mise en œuvre traduit un mépris du droit.

Alors que le défenseur des droits se rend en Guyane dans quelques jours, comment admettre que les droits des enfants à la scolarisation sont une nouvelle fois bafoués par l'état à travers le rectorat de Guyane? En effet ces conditions d'accueil laissent sur le carreau plus de 600 familles et leurs enfants qui ne sont, du fait de cette situation critique, toujours pas inscrits à l'école à ce jour.

Ainsi le rectorat viole le droit de ces enfants à être scolarisés. C'est encore une fois les jeunes de Guyane que l'on pénalise.

**RESF Guyane demande au rectorat qu'il accomplisse ses missions d'accueil et de scolarisation de tous les enfants présents sur le sol guyanais ; et qu'il mette en œuvre des moyens afin de trouver une solution rapide et fiable, respectueuses des enfants et de leur famille mais aussi des personnels dévoués à leur accueil au sein du CASNAV.**

**RESF Guyane demande que cette scolarisation se fasse dans le respect des principes d'égalité et sans aucune discrimination d'aucune sorte.**

Contact presse :  
[resf.guyane@gmail.com](mailto:resf.guyane@gmail.com)  
Thibaut LEMIERE  
06 94 20 56 03